

CALENDRIER GENERAL

Toutes les demandes sont à formuler sur COLIBRIS :

<https://portail-lyon.colibris.education.gouv.fr/second-degre/public/>

DATES	DEMANDES
<p>Du 11 décembre 2023 au 31 janvier 2024</p> <p>➤ Pour une prise en compte dans le cadre des campagnes d'avancement 2023-2024</p>	<p>Demande de conservation des droits à l'avancement pour les agents placés en disponibilité</p>
<p>Du 11 décembre 2023 au 17 mars 2024</p>	<p>Demande de disponibilité</p>
	<p>Demande de renouvellement de disponibilité</p>
<p>Mi-mars 2024</p>	<p>Demande de réintégration après disponibilité</p> <p>➤ Participation obligatoire lors du mouvement intra-académique</p>
<p>31 mai 2024</p> <p>➤ Pour une prise en compte dans le cadre des campagnes d'avancement 2024-2025</p>	<p>Date limite de demande de conservation des droits à l'avancement pour les agents placés en disponibilité</p>